COMMISSION D'ÉTHIQUE Réunion du 12/06/2 018

P.V. n°2

La commission d'Éthique s'est réunie le Mardi 12 Juin 2 018 sous la présidence de Jacques MOQUAY.

Présents:

BAPTISTE Michel, BERTRAND Bernard, BOURGEOIS Serge, CASCARINO Georges, CHARAMON Marc, COPERTINO Nicolas, DECHAUX Jean-François, FERRON Serge, GARDERES Henri, GEAY Guy, KOUROGHLI Jamel, PREGHENELLA Jacques, RENAUD Fabrice

Mme Pierrette BARROT, présidente du district, assistait également à cette réunion.

Absents Excusés :

BARBESSOU Jean Louis, DAUBA Jean, FOURNEAU Thierry, MORIN Romuald, PRECART Jean-Michel

ORDRE DU JOUR:

Jacques MOQUAY présente Henri GARDERES du district Gironde. Il va intégrer notre commission et pourra ainsi être présent sur les matchs dans le sud du département.

Il rappelle que la commission changera de nom et se nommera Commission de l'Éthique Fair-Play et Action Citoyenne.

P.V du 05/12/2 017:

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres qui étaient présents lors de cette réunion.

Actions de la commission depuis le début de la saison :

a) Bilan et analyse :

74 matchs ont été observés par les membres de notre commission et seulement 6 rapports ont été transmis en C.D.D. :

JONZAC / SAINT GERMAIN contre AUNIS AFC1 en 1ère div.

JONZAC / SAINT GERMAIN contre AULNAYen 1ère div.

DIABLES ROUGES BCY contre TONNACQUOISE/ LUSSANT AFC1 en 1ère div.

CABARIOT contre MONTGUYON en 1èrediv.

La JARRIE FC1 contre FONTCOUVERTE ALFC en 2ème div.

FC.BÉDENAC contre COSM DU LARY 2 en 3ème div.

A la demande de Jean Louis BARBESSOU délégué du match en U15, lors de la réunion du 5 Décembre, un courrier avait également été envoyé au club de LA JARNE pour l'acte d'incivilité d'un joueur de ce club vis-à-vis de la présidente du club de SAINT AIGULIN.

Pour Jacques MOQUAY, le bilan est très positif et il félicite les membres de la commission pour le travail effectué.

En général, un match se déroule bien lorsqu'un délégué est désigné.

Jacques MOQUAY explique à Henri GARDERES comment il procède pour les désignations. Pierrette BARROT précise que 48 courriers de sensibilisation ont été envoyés depuis le 31 Janvier. Elle revient sur le choix des matchs à observer. Aidée par Jean Christophe BRUNET, elle agit en fonction du niveau des clubs, du classement pour établir le tableau sans oublier

les matchs identifiés sortis de l'Observatoire. Pour la prochaine saison, le même fonctionnement sera reconduit.

b) Questions pratiques:

Un des membres de la commission regrette qu'il n'y ait pas d'abri pour le délégué en D1, sur certains terrains. Visiblement, ce n'est pas obligatoire.

Le modèle de rapport de match utilisé en Gironde proposé lors de la formation des délégués au district n'est pas toujours adapté et pas facile à remplir. Ne serait-il pas possible d'avoir plusieurs modèles et d'effectuer une synthèse ?

Henri GARDERES nous informe qu'il ne s'agit pas du bon modèle et il se charge de transmettre aux différents délégués par le biais du district et de Jacques MOQUAY celui qu'il utilise pour d'éventuelles modifications si cela s'avère nécessaire.

Pour la prochaine saison, le délégué sera identifiable grâce à un badge en plus des parkas.

Pour Georges CASCARINO, s'il y a demande de la part d'un club de D2, D3, il ne faudra pas hésiter à envoyer un déléqué.

Jean-François DECHAUX pense que si un club de D2, D3 émet le souhait d'avoir un délégué, il faudra lui faire payer une prestation de l'ordre de 20 €, afin d'éviter un nombre trop important de demandes peut-être pas toujours justifiées. Devrait-on appliquer cette règle aux équipes de jeunes ?

Ce vœu pourra être proposé et voté à la prochaine réunion du Comité Directeur du 5 Juillet 2 018.

Pour la saison prochaine en D1, on risque d'avoir des matchs sensibles dans une poule relevée . C'est pour cela que Pierrette BARROT propose une réunion entre les responsables des clubs de D1, des arbitres D1 et les délégués afin de faire connaissance.

Les délégués pourront bénéficier d'une formation FMI tout en sachant qu'en principe la tablette ne peut être utilisée que par les arbitres et dirigeants des équipes.

Jacques MOQUAY rappelle que lorsqu'un délégué se positionne sur un match, il doit cliquer sur « répondre à tous » afin que les autres délégués soient informés.

Compte rendu de la Commission Régionale de l'Éthique du 1^{er} Juin 2 018 à Puymoyen :

L'opération « Soyons Prêts » qui concernait deux clubs de Charente Maritime a été un succès. Certains districts, comme celui des Deux-Sèvres, ayant acquis le matériel ont réalisé les mêmes actions au niveau de leur district.

Guy GEAY évoque quelques problèmes de logistique :

Matériel cassé, pas rapporté en temps voulu,...

Il faudrait harmoniser les lieux d'implantation.

Serge FERRON estime qu'il faudrait limiter le kilométrage pour récupérer le matériel.

Pour Bernard BERTRAND, il faudrait peut-être choisir une autre période moins froide (Octobre, Mars, Avril, Mai) qui ne correspondrait pas avec les vacances scolaires et qui pourrait attirer plus de public.

Pour 2 018 / 2 019, les projets sont les suivants :

- Reconduction de l'opération "Soyons Prêts" en R2 uniquement
- Action citoyenne d'envergure
- Finalisation de la Convention
- Séminaire sur l'Éthique au niveau de l'action citoyenne

Jacques MOQUAY annonce qu'il va y avoir une harmonisation de toutes les procédures au niveau de l'Éthique.

Guy GEAY précise que le délégué (éthique ou principal) devra signer la charte de l'Éthique l'engageant à se comporter correctement. Cette dernière sera soumise au Comité Directeur

de son district pour validation. Le club d'appartenance du délégué sera indiqué sur cette charte.

Guy GEAY rappelle que des propos racistes tenus autour d'un terrain peuvent être la cause de l'arrêt définitif d'un match.

Pour la saison à venir, seules les équipes de R1 et R2 auront un délégué.

Présente à l'AG à Strasbourg, Pierrette BARROT revient sur un atelier consacré au carton vert et elle souligne l'importance de ce carton.

Est-ce que cela pourrait être réalisé par le délégué du match ?

Questions diverses:

Pour Bernard BERTRAND, le nombre de délégués au niveau district n'est pas assez important et il faudrait augmenter l'effectif afin de pouvoir « couvrir » tous les matchs.

Jacques MOQUAY indique qu'un délégué peut se rendre en inopiné sur un match à condition que tous les matchs programmés soient « couverts ».

Pierre BARROT revient sur les cartes d'ayant droit. Le district en remettra une à chaque membre de la commission Éthique.

Le président de la CDE 17

Le secrétaire de la CDE 17

Jacques MOQUAY

Fabrice RENAUD